

COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En préambule, il est rappelé que depuis le vote, le 7 août 2015, de la loi « NOTRe » portant nouvelle organisation territoriale de la république, le débat d'orientations budgétaires (DOB) que les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser dans les dix semaines précédant le vote du budget (dans le cas où le budget général est nomenclaturé en M57), s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le ROB doit être transmis au préfet, au président de l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal qui doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires est composé de 4 parties : une première partie précise le contexte budgétaire et financier avec un état de la dette, une seconde traitera des orientations budgétaires envisagées notamment en matière d'investissements, une troisième concernera le personnel et une quatrième abordera la fiscalité.

1^{ère} PARTIE – LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET FINANCIER

1.1 - Situation budgétaire et financière de Mauges-sur-Loire

L'élaboration des budgets des années 2016 à 2024 s'est progressivement affinée grâce à une meilleure connaissance des besoins et une meilleure affectation entre les services. Pour 2025, la procédure budgétaire a démarré dès septembre 2024 avec une lettre de cadrage budgétaire.

Le calendrier de préparation du budget de 2025 prévoit une réunion de bureau spécifique le mardi 4 février 2025 et une réunion de la commission des finances le mardi 11 février 2025 pour l'examen du rapport d'orientations budgétaires en prévision du débat d'orientations budgétaires prévu à la séance de conseil municipal fixée au 20 février 2025.

Les résultats définitifs de l'année 2024 seront connus mi-février 2025. Le service des finances a toutefois travaillé sur une prospective des réalisations budgétaires au 31 décembre 2024. Le tableau ci-dessous indique ce que pourraient être les résultats de 2024 et donne **une estimation** de la capacité d'autofinancement brute et nette pour 2025.

		TOTAL
Fonctionnement	Résultat antérieur au 31/12/2023	5 518 791,13 €
	Affectation de résultat en investissement	- 1 161 694,39 €
		(Déficit investissement - 3 721 499,93 € + Restes à réaliser + 2 559 805,54 €)
	Résultat fonctionnement reporté en 2024	4 357 096,74 €
	Estimation résultat fonct 2024	1 386 457,95 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024	5 743 554,69 €
Investissement	Résultat antérieur au 31/12/2023	- 3 721 499,93 €
	Estimation résultat invt 2024	- 1 761 639,35 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024	- 5 483 139,28 €
Résultats Fonct + Invt cumulés au 31/12/2024		260 415,41 €

Résultat prévisionnel 2025 (fonctionnement) 570 768,97 €
 Amortissements nets 2025 1 592 369,00 €

CAF (capacité d'autofinancement) brute 2025 2 163 137,97 €

Remboursement capital emprunts 756 623,00 €

CAF nette 2025 1 406 514,97 €

1.2 - Dotations

En 2024, les communes de plus de 10 000 habitants et respectant les critères de ruralité ont perçu une DSR recalculée et ont perdu 100 % de leur DSU. Pour la commune de Mauges-sur-Loire, la majoration de la DSR de 789 241 € perçue en 2024 (par rapport à 2022) a permis de compenser environ 60 % de la perte de la DSU perçue jusqu'en 2022. Globalement, les dotations ont diminué de 448 567 € en 2024 par rapport à 2023 soit - 6,74 %.

Dotations	Notifié 2022	Notifié 2023	Notifié 2024	Différence 2024/2022	Différence 2024/2023
DGF - Dotation Globale de Fonctionnement	3 779 545 €	3 794 969 €	3 820 677 €	41 132 €	25 708 €
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	523 555 €	562 667 €	574 478 €	50 923 €	11 811 €
DSU - Dotation de Solidarité Urbaine	1 283 669 €	641 835 €	0 €	- 1 283 669 €	- 641 835 €
DSR - Dotation de Solidarité Rurale	1 023 478 €	1 656 970 €	1 812 719 €	789 241 €	155 749 €
TOTAL	6 610 247 €	6 656 441 €	6 207 874 €	- 402 373 €	- 448 567 €

Il est envisagé d'inscrire pour 2025 les mêmes montants que ceux notifiés en 2024 à savoir : une Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 3 820 677 €, une Dotation Nationale de Péréquation de 574 478 € et une Dotation de Solidarité Rurale de 1 812 719 € soit un total de 6 207 874 €.

Le tableau ci-dessous précise les dotations notifiées (donc perçues) en 2024, l'estimation des dotations pour l'année 2025 et l'écart entre l'estimation des dotations 2025 et les dotations perçues en 2024.

Dotations *Source site DGCL	Notifié 2024	Estimé 2025	Différence 2025 / 2024
DGF - Dotation Globale de Fonctionnement	3 820 677 €	3 820 677 €	0 €
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	574 478 €	574 478 €	0 €
DSR - Dotation de Solidarité Rurale	1 812 719 €	1 812 719 €	0 €
TOTAL	6 207 874 €	6 207 874 €	0 €

1.3 - La dette

La dette consolidée de Mauges-sur-Loire (budget principal et budgets annexes, hors budgets autonomes) sera la suivante :

MAUGES-SUR-LOIRE	Encours dette au 01/01/2025	Dette par habitant au 01/01/2025
Budget principal	8 874 661 €	468 €
Budget lotissements	1 962 260 €	103 €
Ensemble des budgets	10 836 921 €	571 €

Pour information dette par habitant au 31/12/2023 (budget principal) *						
Sèvremoine	Beaupréau en Mauges	Mauges sur Loire	Montrevault sur Evre	Chemillé en Anjou	Orée d'Anjou	Strate 10 000 à 20 000 habitants
95 €	118 €	310 €	394 €	519 €	793 €	801 €

* source site DGCL

La capacité de désendettement pour le budget principal est évaluée à 4,1 années par rapport à la CAF estimée pour 2025 (Pour mémoire, elle était de 5,4 années en 2024).

Un crédit de trésorerie a été contracté le 13/06/2024 sur une durée de 1 an au taux de 4,15 % auprès de la Banque Populaire Grand Ouest. Un nouveau crédit de trésorerie pourrait être contracté au cours de l'année 2025 pour permettre de gérer les décalages de trésorerie et de limiter le recours à des emprunts sur du moyen ou du long terme pour des besoins ponctuels.

Aussi, eu égard au besoin de financement des projets d'investissements du budget principal, il y aurait la nécessité de contracter un emprunt de 5 300 000 € maximum sur le budget principal.

Le tableau ci-après précise l'évolution de la dette sur l'année en cours et les quatre prochaines années :

Exercice	Capital restant dû au 01/01/N	Capital	Intérêts	Annuité
2025	10 836 921 €	756 622 €	307 212 €	1 063 834 €
2026	10 080 299 €	(1) 2 581 774 €	267 337 €	2 849 111 €
2027	7 498 525 €	755 512 €	189 146 €	944 658 €
2028	6 743 013 €	(2) 734 796 €	166 602 €	901 398 €
2029	6 008 217 €	558 797 €	144 413 €	703 210 €

(1) En 2026, il y aura le remboursement in fine du prêt de 332 501 € souscrit en 2012 pour le lotissement « La Rabionnière » de Botz-en-Mauges et le remboursement in fine du prêt de 1 500 000 € souscrit en 2023 sur le budget lotissements

(2) En 2028, il y aura le remboursement in fine du prêt de 129 759 € souscrit en 2013 pour le lotissement « La Croix Blanche » de Saint-Laurent-de-la-Plaine

2^{ème} PARTIE – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

2.1 – La lettre de cadrage budgétaire pour 2025

Lors des premières réunions de préparation du budget 2025 en septembre 2024, il a été rappelé la nécessité pour la commune de dégager une CAF (capacité d'autofinancement) suffisante pour continuer à investir. Une lettre de cadrage a ainsi été adressée à tous les adjoints et à tous les chefs de services. Celle-ci précisait les différents points abordés lors de ces réunions et confirmait les dispositions arrêtées par le bureau municipal pour l'élaboration du budget de 2025 en section de fonctionnement. Elle est reproduite ci-après :

a) L'estimation du résultat prévisionnel 2024

Lors de l'élaboration du budget de 2024, le résultat prévisionnel de fonctionnement s'élevait à 113 717 €. Avec la projection au 31 décembre 2024 réalisée lors de la situation budgétaire au 30 juin 2024, il pourrait atteindre 581 097 €.

	Budget 2024 voté	Réalisation 30/06/2024	% réalisation / budget	Projeté au 31/12/2024	% réalisation projeté
Charges à caractère général	6 274 957 €	2 912 892 €	46,42 %	5 950 000 €	94,82 %
Charges personnel	10 782 000 €	5 344 593 €	49,57 %	10 757 000 €	99,77 %
Fiscalité locale	9 789 838 €	4 857 565 €	49,62 %	9 712 738 €	99,21 %
Dotations participations	8 112 962 €	3 922 635 €	48,35 %	8 075 271 €	99,54 %
Résultat prévisionnel de fonctionnement	113 717 €	370 366 €		581 097 €	

b) Une section de fonctionnement qu'il faut toujours contenir

Pour la préparation du budget 2025 et afin d'atteindre un résultat de fonctionnement permettant de poursuivre les investissements, les dispositions sont les suivantes :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 6,50 % (en dehors des 3 lignes ci-dessous) par rapport au BP 2024
Nature 60632 - Fournitures de petit équipement	250 000 €
Nature 615231 - Fournitures de voirie et entretien de voirie	600 000 €
Nature 615221 - Entretien de bâtiments	230 000 €

2.2 - Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2025

A l'issue du travail réalisé par les commissions pour respecter la lettre de cadrage, le résultat prévisionnel 2025 en fonctionnement est de 570 769 € par différence entre les recettes de fonctionnement qui s'élève à 22 557 349 € et les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 21 986 580 €.

Pour rappel, lors de l'élaboration du budget de 2024, le résultat prévisionnel de fonctionnement 2024 était estimé à 113 717 €. Avec la prospective des réalisations budgétaires au 31 décembre 2024, le résultat de fonctionnement 2024 atteint 1 386 457 €.

Il est précisé ci-dessous les écarts les plus significatifs entre le résultat prévisionnel 2025 de 570 769 € et le résultat prévisionnel 2024 au 31/12/2024 de 1 386 457 € :

Sens (Dépense Recette)	Nature	Réalisé au 31/12/2024	Projet budget 2025	Écart entre réalisé 2024 et projet budget 2025
D	Charges de personnel (dont impact réglementaire de 262 216 € : voir détail dans la partie du ROB relative au personnel	10 719 819 €	11 110 000 €	+ 390 181 €
D	Subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS et des résidences	186 791 €	338 446 €	+ 151 655 €
D	Amortissements des biens	1 595 645 €	1 650 000 €	+ 54 355 €
D	Subventions aux associations	802 705 €	850 000 €	+ 47 295 €
D	Dépenses imprévues	0 €	75 000 €	+ 75 000 €
	Dépenses en +			+ 718 486 €
R	Fiscalité : augmentation des bases de 1,90 % en 2025 (+ 1,70 % valeurs locatives + 0,20 % dynamique)			+ 171 816 €
R	Fiscalité : augmentation des taux de 1 % en 2025)			+ 81 589 €
R	Financement postes transition écologique	118 183 €	0 €	- 118 183 €
R	Participations des organismes CAF MSA pour les services enfance	902 742 €	812 476 €	- 90 266 €
R	Remboursements maladie (dépend de la sinistralité)	174 407 €	150 000 €	- 24 407 €
R	Taxe additionnelle aux droits de mutations	399 817 €	375 000 €	- 24 817 €
R	Revenus des immeubles	280 487 €	255 089 €	- 25 398 €
	Recettes en -			- 29 666 €
	Total des écarts les + significatifs			- 748 152 €

2.3 - Les dépenses et les recettes d'investissement 2025

Pour cette année 2025, la préparation des investissements (en dehors des AP/CP) a été identifiée à travers les projets travaillés dans les commissions en lien avec les adjoints et les chefs de services.

L'objectif initial était d'atteindre une enveloppe d'1 000 000 € ; or les projets déjà décidés représentaient déjà cette somme.

Le comité de direction a donc repris les projets travaillés par les commissions et arrive à l'enveloppe de 3 107 150 € comprenant le 1 million ci-dessus.

L'analyse a donc été faite avec le comité de direction pour une priorisation des projets et donc atteindre une enveloppe réaliste sur la consommation des crédits

Monsieur le Maire et Madame LE GAL ont donc examiné ensuite projet par projet pour retenir cette enveloppe.

En définitif, les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 991 443 €, les crédits de paiements 2025 (sur les autorisations de programmes) pourraient atteindre 7 958 419 € et des arbitrages ont été réalisés sur les nouveaux crédits budgétaires 2025 pour 3 107 150 €. Enfin, des dépenses imprévues sont prévues pour 150 000 €. Le total des projets d'investissements 2025 atteint donc 12 207 012 €.

Il est par ailleurs rappelé que la réglementation prévoit que le rapport d'orientations budgétaires indique les engagements pluriannuels envisagés. Il est ainsi précisé que plusieurs délibérations d'autorisations de programmes ont déjà été votées. Le tableau joint en annexe n° 1 rappelle ces décisions et celles qui seront présentées au conseil municipal du 20 février 2025 et du 20 mars 2025.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont attendues pour un montant de 5 886 152 € dont 3 937 404 € de subventions, 831 600 € de fonds de compensation de la TVA et 494 526 € de cessions.

Le tableau ci-après précise la CAF nette et le volume des investissements et leur financement envisagé en 2025.

Résultats Fonct + Invt cumulés au 31/12/2024 (1)	260 415,41 €
Résultat prévisionnel 2025 (fonctionnement)	570 768,97 €
Amortissements nets 2025	1 592 369,00 €
CAF (capacité d'autofinancement) brute 2025	2 163 137,97 €
Remboursement capital emprunts	756 623,00 €
CAF nette 2025 (2)	1 406 514,97 €
Restes à réaliser dépenses 2024	- 991 443,08 €
Projets d'investissements 2025	- 11 215 569,10 €
Travaux en régies 2025	- 50 000,00 €
Reversement taxe d'aménagement à Mauges Communauté	- 76 135,35 €
Dépôts et cautionnements versés	- 10 000,00 €
Avances remboursables versées aux commerçants	- 30 000,00 €
Opérations ordre budgétaire (avance / marchés + intégrations)	- 500 000,00 €
(TOTAL RAR + NOUVEAUX CREDITS INVESTISSEMENTS 2025 (3))	- 12 873 147,53 €
Restes à réaliser recettes 2024 (subventions)	3 249 506,26 €
FCTVA sur projets investissements 2025	831 600,00 €
Subventions d'équipements	687 898,25 €
Cession de terrains et bâtiments	494 526,00 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €
Rembt avances et ventes échelonnées	22 621,56 €
Opérations ordre budgétaire (avance / marchés + intégrations)	500 000,00 €
TOTAL RAR + RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2025 (4)	5 886 152,07 €
BESOIN D'EMPRUNT (1) + (2) + (3) + (4)	5 320 065,08

Le tableau ci-dessous précise les propositions d'enveloppes par thématique pour les projets d'investissements 2025 :

THEMATIQUES	Reste à réaliser 2024	Crédits paiements 2025 (AP / CP)	Nouveaux projets 2025	Propositions budgétaires 2025
SPORT	166 243,12 €	1 541 557,49 €	69 000,00 €	1 776 800,61 €
ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES	119 305,24 €	1 916 886,82 €	98 000,00 €	2 134 192,06 €
RESTAURATION COLLECTIVE	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
CULTURE	56 216,56 €	168 124,11 €	177 150,00 €	401 490,67 €
SANTE SOCIAL GERONTOLOGIE	2 821,20 €	0,00 €	63 000,00 €	65 821,20 €
ADMIN SERVICES A LA POPULATION	35 880,00 €	0,00 €	63 000,00 €	98 880,00 €
TOURISME	109 134,37 €	15 080,00 €	321 800,00 €	446 014,37 €
ECONOMIE	3 696,85 €	0,00 €	11 000,00 €	14 696,85 €
BATIMENTS	11 556,90 €	570 000,00 €	194 500,00 €	776 056,90 €
VOIRIE	133 473,44 €	567 810,02 €	373 000,00 €	1 074 283,46 €
URBANISME	18 932,21 €	2 603 738,89 €	260 000,00 €	2 882 671,10 €
ADMIN AMENAGEMENT	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
EXPLOITATION	28 198,25 €	0,00 €	340 000,00 €	368 198,25 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	3 987,26 €	7 890,00 €	91 000,00 €	102 877,26 €
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	73 893,58 €	391 647,96 €	166 000,00 €	631 541,54 €
COMMUNICATION	19 952,40 €	0,00 €	127 500,00 €	147 452,40 €
SYSTÈME D'INFORMATION	70 307,42 €	0,00 €	420 000,00 €	490 307,42 €
PROXIMITE	137 844,28 €	175 683,81 €	300 700,00 €	614 228,09 €
ADMIN RESSOURCES MOYENS PROXIMITE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IMPREVUS	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2025	991 443,08 €	7 958 419,10 €	3 257 150,00 €	12 207 012,18 €

Pour mémoire, ci-dessous le montant des investissements réalisés entre 2016 et 2024 :

Année	Budgétisé	Réalisé	% de réalisation
2016	9 744 069 €	3 828 450 €	39,29%
2017	8 989 940 €	4 352 689 €	48,42%
2018	7 728 473 €	4 133 581 €	53,49%
2019	7 265 084 €	4 414 460 €	60,76%
2020	6 419 348 €	4 064 345 €	63,31%
2021	8 371 011 €	3 709 075 €	44,31%
2022	13 115 610 €	5 562 544 €	42,41%
2023	11 731 037 €	8 563 427 €	73,00%
2024	11 621 394 €	7 171 643 €	61,71%

2.4 - Le budget Vert pour les collectivités

La loi de Finances 2024 instaure un état annexé au compte administratif intitulé « impact du budget pour la transition écologique » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

L'élaboration de cette dernière vise à permettre aux collectivités de transposer les enjeux climatiques, que sont l'Atténuation et l'Adaptation, dans leurs actions, et d'atteindre ainsi les objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle pour objectifs :

- de faire en sorte que les élus et agents se posent systématiquement la question du changement de pratiques en matière de consommation budgétaire (changement de matrice),
- et de générer une dynamique collective selon laquelle chaque exercice budgétaire doit être plus vertueux pour l'environnement que le précédent

Chaque collectivité est libre de coter les dépenses avec ses propres outils ou en fonction d'outils développer par des éditeurs informatiques

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024 :

- **2025** (comptes 2024) : axe Atténuation au changement climatique
- **2026** (comptes 2025) : axe biodiversité
- **2027** (comptes 2026) : tous les axes, sous réserves de l'existence de guides méthodologiques
- La cotation des dépenses de fonctionnement est optionnelle

Pour pouvoir répondre à cette obligation un groupe de travail composé de chefs de services en finances et en transition écologique a été formé à l'échelle de l'intercommunalité (6 communes nouvelles + Mauges Communauté). L'objectif étant de retenir une méthode d'évaluation commune, à l'aide d'un référentiel commun et de partager les problématiques éventuelles.

La méthode qui a été retenue est la méthode I4CE (méthodologie éprouvée par des collectivités, depuis 2 ans environ) qui permet de classer des dépenses « favorables » ou défavorables » à l'environnement, suivant un code couleur. Il s'agit d'une méthode pragmatique, simple et rapide à mettre en œuvre. Elle permet d'avoir une photographie annuelle de son action climat et valorise l'engagement d'une collectivité en faveur du climat.

Chaque commune est libre de travailler en fonction des ressources qu'elle peut affecter au sujet et est libre de constituer sa propre maquette de travail, l'année 2025 étant considérée comme année « expérimentale ».

L'état annexé "Impact du budget pour la transition écologique" pourra être présenté en bureau municipal et en commission finances et transition écologique.

3^{ème} PARTIE – LE PERSONNEL

3.1 – Effectif rémunéré

Postes	31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		01/01/2024		31/12/2024		01/01/2025	
Titulaires	223		239		233		234		236		235	
Stagiaires	27	195 ETP	23	198.87 ETP	22	197.52 ETP	21	197.71 ETP	15	191.70 ETP	15	190.70 ETP
CDI	19 (11.42 ETP)		19 (11.52 ETP)		19 (9.73 ETP)		19 (9.22 ETP)		22 (12.24 ETP)		22 (12.24 ETP)	
CDD sur emplois permanents/ CDD au titre de l'article L. 352-4 du Code général de la fonction publique)*	17 (6.09 ETP)		22 (11.61 ETP)		26 (12.36 ETP)		25 (11.85 ETP)		31 (14.34 ETP)		30 (14.86 ETP)	
TOTAL POSTES PERMANENTS	286 (212.51 ETP)		303 (222 ETP)		300 (219.61 ETP)		299 (218.78 ETP)		304 (218.28 ETP)		302 (217.80 ETP)	
CDD (hors article L332-13 du Code général de la fonction publique)**	16 postes pourvus		25 postes pourvus dont 2 nouveaux contrats de projet		22 postes pourvus dont 6 contrats de projet		21 postes dont 6 contrats de projet		27 postes dont 7 contrats de projet (18.24 ETP)		24 postes dont 7 contrats de projet (14.42 ETP)	
TOTAL POSTES	302		328		322		320		331 (236.52ETP)		326 (232.22 ETP)	
Agents de catégorie A	20		22						26		26	
Agents de catégorie B	48		52						50		52	
Agents de catégorie C	234		254						255		248	
Emplois hors catégorie (apprentis)			3		5		5		2		2	

(*) précisions sur les articles du code général de la fonction publique

Article L332-14 : recrutement d'un contractuel pour faire face à la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Article L332-8 1° : recrutement de contractuel quand il y a absence de cadre d'emplois susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Article L332-8 2° : recrutement d'un contractuel quand les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient

Article L332-8-5° : recrutement d'un contractuel pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

Article L. 352-4 du Code général de la fonction publique : recrutement de contractuel travailleur handicapé

()**

Article L332-13 : remplacement d'agents indisponibles

Sont intégrés, les contrats pour accroissement temporaire d'activité, les contrats saisonniers, les contrats de projets.

Au 31 décembre 2024, on dénombre 16 contrats de remplacement (soit 8.12ETP), et 27 agents sont en disponibilité (soit 18.35 ETP).

Au 31 décembre 2024, tous statuts confondus, il y avait 28% d'hommes et 72% de femmes

3.2 – Temps de travail

Le règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2017. Son application est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. La durée annuelle de travail est fixée à 1 607 heures par an pour un temps complet. Le règlement intérieur précise également la durée hebdomadaire de travail des agents selon leurs fonctions et leurs services de rattachement. Le tableau suivant rappelle ces temps de travail :

			ID : 049-200054336-20250220-DL_202	
Services	Agents des services (catégorie 7 et 8 du régime indemnitaire)/ référent d'activité (catégorie 6 du régime indemnitaire)	responsable d'activité/ réfèrent d'activité avec fonction de direction/(conducteurs de travaux) - catégorie 4 et 5 du régime indemnitaire	chefs de service/DST (fonction 3 du régime indemnitaire)	Direction (fonction 1 et 2 du régime indemnitaire)
Scolaire (ALSH/TAP/Périscolaire)	35	37,5	39	39
enfance (multi-accueil)	35	37,5		
Ecole de musique	statut particulier (temps de travail calculé en 20ème)			
Bibliothèque	35 et 37,50 h pour les bibliothécaires responsables de réseau	37,5		
Médiateur culturel	37,5			
Sport (piscines/éducateurs sportifs)	37,5			
Social	35	37,5		
Communication	35			
Développement durable	37,5			
Finances	37,5			
Ressources humaines	37,5			
affaires juridiques	37,5			
Proximité	35 et 37,50 h pour l'adjoint au chef de service dont les fonctions le justifient			
Secrétariat des directions / des services	35			
Services techniques	37,5	37,5		
Tourisme /Economie	35	37,5		
urbanisme	37,5			
B.E.T		39		
Assainissement	37,5			

Pour respecter la durée légale du travail fixée à 35 heures, les agents travaillant 39 heures hebdomadaires bénéficient de 22 jours de RTT et ceux à 37,5 heures hebdomadaires, 14 jours

3.3 – Rémunérations – charges de personnel

3.3.1 Exécution budgétaire 2024

En 2024, les charges de personnel ont représenté 10 719 819€ au 31/12/2024 pour un prévisionnel de 10 782 000€, soit une exécution budgétaire à hauteur de 99.42%.

Les rémunérations des agents (hors charges patronales) se répartissent comme suit :

- Traitements indiciaires bruts : 6 084 395€ et 39 065 € d'heures supplémentaires rémunérées et 226 400€ d'heures complémentaires rémunérées. On constate une hausse sensible des heures supplémentaires et complémentaires liée notamment aux évènements suivants :
 - Sur 2024, il a été décidé de rémunérer les heures supplémentaires aux contrats saisonniers du service exploitation pour que les heures de travail des saisonniers coïncident avec le cycle de travail des équipes (de 40 heures sur la période d'avril à septembre). Auparavant, ces heures au-delà de 35 heures étaient récupérées.
 - L'organisation du passage de la Flamme Olympique
 - L'organisation des Elections
 - Une augmentation du nombre d'heures d'intervention astreintes (service exploitation)
 - Une augmentation du nombre de jours d'arrêt de travail et des délais de recrutements sur des vacances d'emplois qui amènent les équipes à proposer des heures complémentaires pour assurer la continuité de service.
- Rémunérations des apprentis : 33 410€
- Régimes indemnitaires : 863 840€
- Nouvelles bonifications indiciaires : 43 256€
- Supplément familial de traitement : 130 551€
- Indemnité de fin de contrat : 28 690€
- Avantages en nature : 23 265€

Les crédits relatifs aux charges de personnel (chapitre 012) initialement prévus au budget primitif 2024 soit 10 782 000€ ont été consommés à hauteur de 99.42%. Le niveau des crédits disponibles, soit 62 181€ s'explique notamment de la façon suivante :

- Le recrutement d'un chargé de projet initialement prévu sur 12 mois sur le BP 2024 a été retardé
- La non-reconduction du versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) décidée par le gouvernement en fin d'année 2024. Pour information, ce dispositif existait depuis 2008.
- Les délais de recrutement sur certains postes vacants (ex. chef de service voirie cadre de vie, chargé de mission aménagement, chef de service voirie secteur centre, chef de service exploitation...)

Des dépenses de personnel font l'objet d'atténuations de charges pour le budget principal notamment :

- En 2024, les mises à disposition de personnel pour les résidences de personnes âgées (Bon Accueil, les Brains, Saint Christophe) sont compensées à hauteur de 558 924€ (déductions faites d'atténuations de charges liées aux remboursements d'arrêts maladie des agents pour un montant de 9 659€)
- La mise à disposition au C.C.A.S de 4 agents du service communal santé social gérontologie est compensée en 2024 à hauteur de 105 906€.
- Des recettes liées notamment au remboursement des indemnités journalières pour les agents en arrêt de travail ou congés maternité, congés paternité, le cas échéant, sont inscrites au budget pour un montant de 174 407€.

Ces atténuations de charges apparaissent en recettes dans le budget principal où sont imputées toutes les dépenses de personnel.

Certains postes créés dans le cadre du dispositif de France services et du programme Petites Villes de demain font l'objet de financement. Le détail est présenté ci-dessous :

Poste financé	Organisme financeur	BP 2024	Montant versé en 2024	BP 2025
Petite ville de demain	ANCT/Banque des territoires	24 370,83	39 842,71	45 000,00
Chef de service transition écologique	MAUGES COMMUNAUTÉ (LEADER)	97 285,75	97 285,75	0,00
Dispositif France Services	ETAT	50 000,00	55 000,00	45 000,00
Chargé de mission inventaire du patrimoine	REGION	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Poste Econome de flux	FNCCR - programme ACTEE	41 631,12	20 897,86	0,00
Chargé de coopération CTG	CAF	0,00	48 960,00	18 000,00
TOTAL SUBVENTIONS		233 287,70	233 026,32	128 000,00

3.3.2 Budget primitif 2025

Les charges de personnel pour **2025** sont évaluées à **11 110 000€** (soit **3.64%** par rapport au **CA 2024**)

Le budget prévisionnel 2025 a été étudié de la façon suivante :

- impact règlementaire : 262 216€

- Avancement d'échelons, de grades,
- Augmentation de la part patronale cotisation CNRACL de 3 points dès le 1^{er} janvier 2025 suite à la parution du décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales : 125 000€
- Rétablissement de 1 point du taux des cotisations maladie à 9,88 % au 01.01.2025 : 37 500€
- Le versement mobilités s'effectue sur une année complète (pour rappel : versement en 2024 sur ½ année)

- Effet report des recrutements effectués en cours d'année 2024 : 128 991€

Il s'agit notamment des postes qui ont été pourvus sur une partie de l'année 2024.

- Impact des créations de postes décidés en 2024 : 89 100€

- Postes liés à la reprise d'activité associative
- Chargé de mission de la CTG
- Technicien informatique

- Impact sur 2024 postes non maintenus et autres évènements à défalquer la masse salariale : -138 599€

Les suppressions sont notamment les suivantes :

- 1 poste DGA pôle RMP
- 2 postes agent accueil service proximité

Compte tenu de la consigne budgétaire pour le BP 2025, aucun budget supplémentaire RH n'est accordé aux services.

Des dépenses de personnel font l'objet d'atténuations de charges pour le budget principal notamment :

- Compte tenu de la délégation des résidences seniors au C.C.A.S au 1^{er} janvier 2025, la mise à disposition des agents concernés (soit 19 agents 13.18 ETP) et la mutualisation des services supports des deux structures pourraient être compensées à hauteur de 643 782€.

- Des recettes liées au remboursement des indemnités journalières pour les agents en arrêt de travail ou congés maternité sont estimées au budget pour un montant de 150 000 €.

- La mise à disposition au C.C.A.S de 6 agents (soit 3.35 ETP) du service communal santé social gérontologie et la mutualisation des services supports pourrait être compensée en 2025 à hauteur de 174 800€.

Pour rappel, ces atténuations de charges apparaissent en recettes dans le budget principal où sont imputées toutes les dépenses de personnel.

Au global, l'exécution budgétaire 2024 et le BP 2025 sur le volet ressources humaines en dépenses et recettes se présentent de la façon suivante :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chapitre 012	10 910 000	10 528 301	10 910 000	10 719 819	11 110 000
<i>dont</i>					
Impact réglementaire	326 939		326 939		262 216
Effet report des recrutements effectués en cours d'année 2024	59 905		59 905		128 991
Impact des créations de postes décidées en 2024	85 345		85 345		89 100
impact des postes non maintenus et évènements à défalquer de la masse salariale	-199 515		-199 515		-138 599
Impact besoins des pôles	101 520		101 520		0
Imprévues	12 364		12 364		48 473
Total DEPENSES	10 910 000	10 528 301	10 910 000	10 719 819	11 110 000
Remboursement des charges de personnel des 3 résidences de gérontologie	596 075	516 107	596 075	558 924	643 782
Remboursement par le CCAS des mises à disposition du personnel	105 144	97 124	105 144	105 906	174 800
Remboursement des arrêts maladie, autres congés et autres compensations (conventions collège Cathelineau, SDIS...)	154 500	219 360	154 500	174 407	150 000
Remboursement du supplément familial de traitement	60 000	59 616	60 000	67 562	65 000
Financements contrats et dispositif France services	233 288	152 380	233 288	233 026	128 000
Total RECETTES	1 149 007	1 044 586	1 149 007	1 139 825	1 161 582
Ecart D/R	9 760 993	9 483 715	9 760 993	9 579 994	9 948 418
Evolution Ecart					368 424

4^{ème} PARTIE – LA FISCALITE

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé le dispositif d'harmonisation des taux sur une durée de six années, soit un taux harmonisé au bout de six ans, en 2022, de 21,59 % pour la taxe d'habitation, de 21,47 % pour la taxe sur le foncier bâti et 48,70 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé :

- d'appliquer un abattement pour charges de famille de 15 % pour une et deux personnes à charge et de 20 % pour trois personnes et plus.
- d'appliquer un abattement de 10 % pour les personnes handicapées
- d'instituer l'exonération de taxe sur le foncier bâti de 2 années à 100 % pour les créations d'entreprise nouvelles ou les reprises d'entreprises en difficulté
- d'accorder un dégrèvement d'une durée de 5 ans de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs
- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements , à 40 % de la base imposable, concernant tous les immeubles à usage d'habitation

Pour 2025, il est prévu que les bases augmentent forfaitairement de 1,70 %. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

Concrètement, à l'automne 2025 la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 1,70 %. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour mémoire, la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée depuis le 1er janvier 2023. 80 % des contribuables ont été dégrévés de la TH depuis 2021 et les 20 % des contribuables restants l'ont été progressivement jusqu'au 01/01/2023.

Conformément à l'engagement de l'Etat de compenser à l'euro près les collectivités territoriales, dès 2021, la perte de recettes de la TH pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par ailleurs, pour éviter que la commune se retrouve à percevoir moins ou plus de produit fiscal, il été mis en place un coefficient correcteur (le COCO) qui ajuste le produit fiscal. Ce coefficient est fixe et s'applique chaque année au produit fiscal de la taxe foncière bâti perçu par la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Dans ce cas, ce taux sera également appliqué sur les logements d'habitation vacants car la commune a institué par délibération la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La délibération de vote des taux doit faire apparaître le taux de la taxe d'habitation.

Pour rappel, lors de la séance du 28/03/2024, le conseil municipal a voté une augmentation des taux de fiscalité de 1,50 % pour 2024 soit :

- Un taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants = 21,91 %
- Un taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 44,46 %
- Un taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 49,93 %

Une analyse fiscale est réalisée chaque année pour déterminer le besoin en termes de fiscalité.

Le projet de budget 2025 a été élaboré avec une hausse des taux communaux de + 1% mais il conviendra de débattre sur le sujet lors du bureau municipal du 4 février 2025 et lors de la commission finances du 11 février 2025.

Après débat, le bureau municipal du 4 février 2025 propose d'augmenter les taux de la fiscalité locale de 1 % pour l'année 2025.

Après débat, la commission finances du 11 février 2025 propose d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale de 1 % pour l'année 2025.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS																	BUDGET PRINCIPAL				
N° opération	Thématique	Objet	Autorisation de programme avant actualisation	Autorisation de programme après actualisation	N° délibération	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027				
2713	Voirie	Mise en séparatif des réseaux et voirie rue Nationale à Montjean sur Loire	1 151 039,18 €	1 151 039,18 €	2018-04-27 2019-02-53 2019-12-36 2021-04-27 2023-03-23 2024-02-013		0,00 €	0,00 €	29 133,48 €	54 528,89 €	0,00 €	170 574,88 €	4 084,80 €	650 000,00 €	242 717,13 €						
2700	Voirie	Renouvellement des réseaux et réaménagement voirie rue de la Croix rouge et Place Jeanne d'Arc à Botz	568 157,70 €	568 157,70 €	2018-04-25 2019-02-49 2019-07-31 2019-12-32 2020-12-15-36 2022-02-21 2022-10-16 2023-03-27 2024-02-011 2024-03-021		0,00 €	0,00 €	519,20 €	8 537,47 €	0,00 €	533 848,07 €	23 477,90 €	1 775,06 €							
2400	Tourisme	Construction et remise aux normes de pontons	340 947,08 €	340 947,08 €	2019-02-46 2020-02-11 2020-09-07 2020-12-15-38 2022-01-01 2023-03-11 2024-03-034 2025-01-024		0,00 €	13 474,16 €	1 498,20 €	3 996,67 €	48 357,00 €	0,00 €	2 320,58 €	256 220,47 €	15 080,00 €		60 000,00 €				
1036	Urbanisme	Petites cités de caractère	725 000,00 €	713 525,26 €	2019-12-40 2020-12-15-37 2022-02-05 2023-03-10 2023-12-05 2024-03-012 2024-11-003		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 016,00 €	41 086,80 €	46 469,66 €	210 693,98 €	124 306,02 €	288 952,80 €		180 460,50 €				
3001	Transition écolo	Site des Tarares	31 257,60 €	39 147,60 €	2020-07-18 2020-12-15-32 2023-03-48 2024-03-072							5 786,40 €	3 430,80 €	22 040,40 €	7 890,00 €						
2706	Voirie	Réfection rue du Pavillon / chemin de la Perrière	631 827,34 €	631 827,34 €	2021-04-26 2022-02-18 2022-06-11 2022-12-11 2023-03-24 2024-01-005 2025-01-011							394 129,61 €	233 404,05 €	3 936,97 €	356,71 €		129 328,45 €				
2720	Voirie	Travaux d'aménagement des voiries et des accès de la Pommeraye	1 557 884,26 €	1 557 884,26 €	2021-05-11 2022-02-19 2022-12-13 2023-03-25 2024-03-015						12 884,26 €	584 873,29 €	644 078,07 €	316 048,64 €			247 368,80 €				
2617	Bâtiments	Ateliers techniques de La Pommeraye	604 688,91 €	604 688,91 €	2021-06-02 2022-03-07 2022-11-02 2023-01-07 2023-09-06 2024-03-030 2024-12-011						32 805,79 €	217 904,91 €	353 874,32 €	103,89 €			43 301,00 €				
2722	Voirie	Travaux d'aménagement du centre-bourg de St Laurent de la Plaine	800 000,00 €	800 000,00 €	2021-06-06 2022-02-20 2022-12-14 2023-03-26 2024-01-004 2024-03-019					0,00 €	20 263,90 €	677 334,10 €	102 402,00 €				18 359,76 €				
2101	Affaires scolaires	Réhabilitation 3 logements pour périscolaire de Botz en Mauges	490 860,06 €	490 860,06 €	2021-12-15 2022-07-16 2023-01-16 2024-03-040						9 421,90 €	95 108,67 €	386 183,29 €	146,20 €			202 149,67 €				
2102	Affaires scolaires	Ecole de Beausse	2 124 506,55 €	2 124 506,55 €	2021-12-16 2022-07-17 2023-01-17 2023-03-37 2024-03-046 2024-09-012 2025-01-027						14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 266 348,67 €	116 886,82 €	4 000,00 €	587 565,89 €				
2009	Sport	Réhabilitation vestiaires sportifs de St Laurent de la Plaine + Botz en Mauges + Montjean sur Loire	1 467 669,74 €	1 467 669,74 €	2022-07-13 2023-01-25 2023-10-06 2024-03-049 2025-01-030			20 320,80 €			51 384,00 €	80 516,86 €	1 122 241,07 €	171 649,52 €	21 557,49 €						
3305	Proximité	Réhabilitation salle Bois Gelé à La Pommeraye	239 988,25 €	239 988,25 €	2022-07-28 2023-01-30 2024-03-059							70 424,33 €	162 231,16 €	7 332,76 €							
2106	Affaires scolaires	Contruction d'un multi-accueil à La Pommeraye	2 421 516,28 €	2 421 516,28 €	2022-07-15 2023-02-10 2024-03-044 2023-03-19							18 397,30 €	118 851,23 €	1 001 148,77 €	1 200 000,00 €	83 118,98 €	1 206 302,00 €				
2728	Voirie	Entrées de bourg de St Laurent du Mottay	173 643,72 €	173 643,72 €	2024-03-016 2025-01-010							3 036,00 €	154 449,12 €	16 158,60 €			50 950,00 €				
2727	Voirie	Rue David d'Angers St Florent le Vieil	454 474,42 €	454 474,42 €	2023-03-20 2024-02-012							2 581,20 €	222 418,80 €	229 474,42 €			80 395,00 €				
3003	Cadre de vie	Liaison douce La Chapelle St Florent	235 552,84 €	235 552,84 €	2023-03-21 2023-12-14 2024-02-016 2025-01-019						1 842,00 €	2 880,00 €	4 830,84 €	226 000,00 €			149 494,00 €				
3006	Cadre de vie	Parc de la Garenne à Montjean-sur-Loire	191 170,82 €	199 170,82 €	2023-03-22 2023-11-06 2024-03-027 2025-01-012							17 710,80 €	165 812,06 €	15 647,96 €			56 411,40 €				
2610	Bâtiments	Réhabilitation ateliers techniques de Montjean-sur-Loire	812 530,20 €	812 530,20 €	2023-04-11 2024-03-029 2025-02-7							4 704,00 €	39 670,69 €	450 000,00 €	318 155,51 €		75 336,98 €				
2723	Voirie	Chemin de l'Orthionnerie à Montjean-sur-Loire	213 140,60 €	213 140,60 €	2023-04-14 2024-01-007 2025-01-008						857,47 €	107 887,57 €	83 029,20 €	21 366,36 €							
2110	Affaires scolaires	Extension périscolaire La Marillais	1 049 073,25 €	1 049 073,25 €	2023-04-17 2024-03-043						9 722,81 €	7 460,60 €	97 845,69 €	550 000,00 €	384 044,15 €		150 456,00 €				
3313	Proximité	Vidéoprotection	229 000,00 €	229 000,00 €	2023-04-28 2024-03-060 2025-01-031								85 943,05 €	87 373,14 €	55 683,81 €		77 448,30 €				
43	Urbanisme	Modification n° 2 du PLU	150 247,22 €	150 247,22 €	2023-06-02 2024-03-010 2025-01-003							13 087,22 €	3 253,66 €	39 729,27 €	94 177,07 €						
2620	Bâtiments	Sécurisation église Montjean-sur-Loire	290 000,00 €	585 746,34 €	2023-09-05 2024-03-028 2025-02-7							13 493,70 €	32 252,64 €	60 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	83 795,00 €			
2806	Urbanisme	Aménagement quai des mariniers et place du Dr Defois à Montjean-sur-Loire	2 465 000,00 €	2 465 000,00 €	2023-11-01 2024-03-011							3 341,54 €	60 000,00 €	30 000,00 €	2 371 658,46 €						
2807	Urbanisme	Travaux dans logements communaux Montjean-sur-Loire	156 741,01 €	156 741,01 €	2023-12-01 2024-03-009 2024-11-002								6 931,97 €	9 200,02 €	140 609,02 €						
2808	Habitat	Aides OPAH et OPAH-RU	708 750,00 €	708 750,00 €	2025-01-001								70 875,00 €	50 000,00 €	233 499,00 €	177 188,00 €	177 188,00 €				
2012	Sport	Complexe sportif couvert de Montjean-sur-Loire	4 644 792,40 €	4 644 792,40 €	2023-12-25 2024-03-048								190 000,00 €	50 000,00 €	4 404 792,40 €						
2732	Voirie	Schéma directeur défense incendie	60 000,00 €	60 000,00 €	2024-02-014 2025-01-006								32 263,20 €	27 736,80 €							
2733	Voirie	Rue Nationale au Mesnil-en-Vallée	60 000,00 €	60 000,00 €	2024-02-015 2025-01-009									30 000,00 €		30 000,00 €					
2310	Culture	Maison Julien Gracq	377 197,38 €	377 197,38 €	2024-05-013 2025-01-025									7 778,80 €	168 124,11 €	97 787,37 €	103 507,10 €				
2809	Urbanisme	Aménagement place de la Févrière à St Florent-le-Vieil	2 512 570,00 €	2 512 570,00 €	2024-05-003 2024-11-001								254 477,25 €	2 000 000,00 €	258 092,75 €		593 975,86 €				
2622	Bâtiments	Eglise de S-Florent-le-vieil	430 000,00 €	430 000,00 €	2024-09-010								10 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	60 000,00 €			
3314	Proximité	Extension cimetière La Chapelle-Saint-Florent	171 511,59 €	171 511,59 €	2024-12-021								7 651,38 €	120 000,00 €	43 860,21 €		53 099,85 €				
2116	Affaires scolaires	Réhabilitation salle communale Saint-Laurent-du-Mottay	152 132,17 €	152 132,17 €	2024-12-018																
3008	Cadre de vie	Liaisons douces Mauges-sur-Loire	300 000,00 €	300 000,00 €	2025-01-018																
2018	Sport	Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil	0,00 €	1 872 238,48 €	2025-02-7										150 000,00 €	150 000,00 €					
2016	Sport	Terrain football synthétique	0,00 €	1 270 000,00 €	2025-03-7										300 000,00 €	600 000,00 €	962 238,48 €	10 000,00 €			
Sous-total AP/CP			28 992 870,57 €	32 435 270,65 €		0,00 €	0,00 €	33 794,96 €	31 150,88 €	69 079,03 €	210 687,09 €	2 345 535,34 €	4 842 225,20 €	5 525 248,64 €	7 958 419,10 €	9 309 008,83 €	1 502 933,58 €	427 188,00 €	180 000,00 €	4 046 198,46 €	
Virement annuel de 500 000 € sur le budget piscine couv			2 000 000,00 €	2 000 000,00 €				500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €										
TOTAL			30 992 870,57 €	34 435 270,65 €		0,00 €	0,00 €	533 794,96 €	531 150,88 €	569 079,03 €	710 687,09 €	2 345 535,34 €	4 842 225,20 €	5 525 248,64 €	7 958 419,10 €	9 309 008,83 €	1 502 933,58 €	427 188,00 €	180 000,00 €	4 046 198,46 €	

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

Crédit de paiement 2027

Crédit de paiement 2028

Crédit de paiement 2029

Subvention

ID : 049-200054336-20250220-DL_2025_02_025-DE

Date de mise à jour : 03/02/2025



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

Date de mise à jour : 03/02/2025

ID : 049-200054336-20250220-DL_2025_02_025-DE